

Synthèse sur le Compte Administratif 2015

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les opérations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le **Compte Administratif** soumis au Conseil Syndical retrace l'exécution du Budget du SIRÉ relatif à l'exercice comptable 2015.

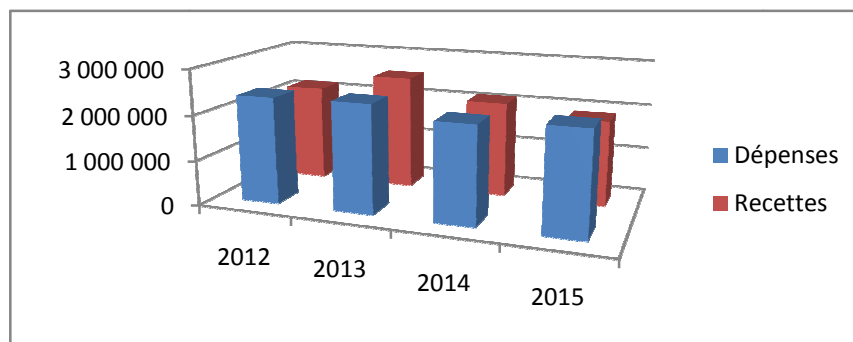
Section de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à 97% des crédits alloués au Syndicat en 2015. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 248 316€ soit une hausse globale d'environ 5% par rapport à 2014.

On constate un déficit de 366 498€ de la section pour l'exercice 2015, cependant le résultat affecté de 2014 fait ressortir un résultat cumulé positif de fonctionnement de 132 763€.

Ce résultat sera reporté au Budget Primitif 2016.

Pour mémoire, aux cours des derniers exercices, la section de fonctionnement du budget faisait ressortir les données suivantes :



| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses | 2 357 612 | 2 388 694 | 2 140 667 | 2 248 316 |
| Recettes | 2 152 432 | 2 532 641 | 2 111 033 | 1 881 817 |

Dépenses de fonctionnement

Le **Chapitre 011 « Charges générales »** comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance, les frais de communication... s'établit à 1 346 545€, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2014. Cette hausse est occasionnée principalement par le remboursement à la commune d'Épône, de l'arriéré des frais de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition pour les activités du collège pour les années 2013 et 2014.

Le **Chapitre 012 « Charges du personnel »** représente un montant de 675 455€ (663 600€ déduction faite des remboursements), soit une hausse de 4.3% par rapport à 2014.

L'évolution de ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrières (Glissement Vieillesse Technicité), l'augmentation des cotisations ainsi que les remplacements d'agents en congés de maladie, et ce, afin d'assurer la continuité des services.

Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », s'élève à 33 052€ et globalise une baisse de 8.7% due notamment à une baisse des subventions octroyées aux différentes associations.

Les charges inscrites au **chapitre 66 « Charges financières »** s'établissent à 42 064€ et représentent le règlement des intérêts d'emprunts.

Recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 104% des prévisions.

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 1 881 817€ contre 2 111 033€ en 2014, soit une baisse de 10,85% due à l'atténuation du montant de la participation des communes pour l'année.

Pour chaque chapitre concerné, les fluctuations constatées par comparaison avec l'année 2014, sont les suivantes :

Le Chapitre 013 « Atténuation de charges » (+ 5 772€) représente principalement le remboursement sur rémunérations du personnel en congé maladie.

Au Chapitre 70 « Produits des services » (+ 4 293€), figurent les recettes perçues au titre des participations familiales pour les colonies de vacances, l'accueil des enfants à la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs », le transport scolaire et la cantine du collège B. Franklin ainsi que le remboursement des communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine pour les frais de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire et les personnes âgées.

Le Chapitre 74 « Subventions et participations » (- 232 069€) enregistre les subventions perçues par le STIF et le Département pour le transport scolaire (- 31 248€), le Département pour la petite enfance (- 4 381€), la CAF pour la petite enfance (+ 21 936€) ainsi que les participations des communes (- 218 345€).

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2015 à 232 793€. Le remboursement d'emprunts (remboursement de capital) représente 97 334€. Les travaux, études et acquisition représentent 68 664€.

Les investissements les plus significatifs réalisés en 2015 sont :

La sécurisation de la voie piétonne aux abords du stade des Aulnes et les frais relatifs à l'étude d'aménagement du quartier de la gare.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement d'un montant de 152 049€ comprennent les dotations aux amortissements d'investissements des années antérieures qui constituent une charge de fonctionnement et une recette d'investissement (151 028€), et le FCTVA : subvention calculée en fonction des dépenses d'investissement réalisées à N-2 (1 021€).